

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Ille et Vilaine

COMMUNE

L'IFFRÉ

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet de Modification du
Périmètre de Protection d'un
monument historique :
Eglise Saint Michel

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de modification du périmètre de protection de l'église SAINT MEDAL à Liffre

Arrêté d'ouverture de l'enquête :


arrêté n° _____ en date du 15 janvier 2018 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : d'Ille et Vilaine

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires :	M	_____	qualité _____
	M	<u>Madame Annick LIVERNEUX</u>	qualité _____
	M	_____	qualité _____
	M	_____	qualité _____
Membres suppléants :	M	_____	qualité _____
	M	_____	qualité _____
	M	_____	qualité _____



Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 19 Février 2018 (8h45) au 22 mars 2018 (18h)
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de LIFFRE

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 25 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Liffre

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les	<u>lundi 19 Février 2018</u>	de	<u>8h45</u>	à	<u>12h00</u>	et de	_____	à	_____
les	<u>samedi 10 Mars 2018</u>	de	<u>9h30</u>	à	<u>12h30</u>	et de	_____	à	_____
les	<u>jeudi 22 Mars 2018</u>	de	<u>15h00</u>	à	<u>18h00</u>	et de	_____	à	_____
les	_____	de	_____	à	_____	et de	_____	à	_____
les	_____	de	_____	à	_____	et de	_____	à	_____
les	_____	de	_____	à	_____	et de	_____	à	_____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾ _____

Lundi 19 Février 2018 : ouverture de l'enquête publique

Permanence (1) de 8h45 à 12h00

visite (1) - 1 personne - Renseignements sur le projet

visite (2) - 2 personnes - M. et M^{me} MONCARRÉ - Consultation et renseignements

visite (3) - 1 personne - Correspondant local Ouest-France

Fin de la permanence à 12h00

le C.E. d'Armenay

Samedi 20 Mars 2018

Permanence (2) de 9h30 à 12h30

visite (4) - 1 personne - consultation du dossier

Fin de la permanence à 12h30

le C.E. d'Armenay

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

20/03/2018

Benjam

Je salue Christian PAUL
sur contre l'extension du

perimètre de protection autour
de notre Eglise S^t Michel.

Il est très important de garder le
coeur de l'île comme un

Village et non le modifier

Christian PAUL

Fredéric PAUL

Louis PAUL

Marie PAUL

Jean PAUL Jean

Jeu. 22 Mars 2018

Zone permanence de 15h00 à 18h00.

Visite (5) 2 personnes

Yvette et Claude Prouff, Rue A. Bonard à Liffre sont très ce jour peu être informés sur les implications concernant le plan de protection autour de l'Église.
Nous avons eu toute les informations souhaitables de la part de M^{me} L'Yvesseux.

Visite (6) 5 personnes habitant la rue Pierre et Marie Curie

Dépôt d'une pétition réunissant 21 signatures et d'un courrier n° 2

Visite (7) - Je suis satisfait de ne plus être dans le périmètre de protection autour de l'Église St Michel. J'ai habité allée Charles Boudelaine à LIFFRE.

Visite (8) : Nous allons construire prochainement à Liffre et avec ce nouveau périmètre notre maison sortira de la zone des bâtiments de France, ce qui nous convient parfaitement.

Visite (9) - Consultation du dossier.

Frédéric Paul,
9 rue Pierre et Marie Curie
35340 Liffré

Mercredi 22 mars 2018

Courrier n° 2

Madame Liverneaux
Commissaire enquêtrice auprès de la
ville de Liffré

OBJET: Enquête publique sur la modification du périmètre de protection

Madame,

S'appuyant sur un décret récent (29 mars 2017), le conseil municipal de Liffré envisage de modifier le périmètre de protection de l'hyper-centre (500 m autour de l'église Saint-Michel) et en particulier de la rue Pierre et Marie Curie où je réside.

Contrairement aux usages traditionnellement en vigueur lors des projets concernant l'urbanisation de l'hyper-centre précédemment effectués par la municipalité (comme la mise en place de la zone cyclable par exemple), aucun courrier n'a été individuellement adressé par la municipalité aux habitants des rues concernées pour les informer du changement de statut de leur rue et de l'existence d'un registre d'enquête publique permettant de faire parvenir à la commissaire enquêtrice désignée leur remarques sur ce projet. J'ai moi-même pris connaissance de ce projet fort tardivement et une courte enquête de voisinage m'a révélé que quasiment personne parmi les habitants de ma rue n'était au courant de cette modification. Une pétition a donc été lancée ce jour pour leur demander leur avis.

Considérant que ce changement de statut aura pour conséquence d'ouvrir les rues concernées à la construction d'immeubles et d'aménagements immobiliers non conformes aux standards en vigueur actuellement et que, de ce fait, il contribuera fort possiblement à déprécier la valeur immobilière des constructions existantes sur le long terme et à dégrader la qualité de vie actuelle dont bénéficie notre rue, je suis fermement opposé à révision du périmètre de protection proposée par la municipalité en place et demande son abandon pur et simple. Par ailleurs, je souhaite la mise en place par la Mairie d'une consultation populaire plus sérieuse des habitants concernés.

Recevez, Madame, mes plus cordiales salutations,



F. Paul

PETITION

Adressée au Maire de Liffré

POUR L'ABANDON DU REAJUSTEMENT DU PERIMETRE DE PROTECTION autour de l'église Saint-Michel et du changement de statut de la RUE PIERRE ET MARIE CURIE

S'appuyant sur un décret récent (29 mars 2017), le conseil municipal envisage de modifier le périmètre de protection de l'hyper-centre de Liffré (500 m autour de l'église Saint-Michel) et en particulier de la rue Pierre et Marie Curie. Ce changement de statut (cf. plan en mairie) aura pour conséquence de lever l'obligation pour tout projet ou aménagement immobilier d'obtenir l'aval préalable de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce changement de statut va donc ouvrir ces rues à la construction d'immeubles et d'aménagements immobiliers non conformes aux standards en vigueur actuellement et, de ce fait, possiblement contribuer à déprécier la valeur immobilière des constructions existantes.




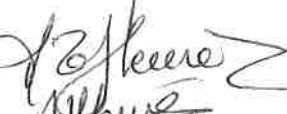

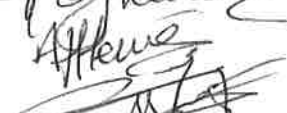
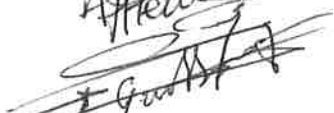
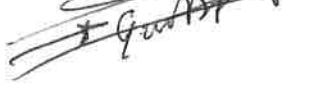
Par ailleurs, il apparaît que contrairement aux usages traditionnellement en vigueur lors des projets concernant l'urbanisation de l'hyper-centre précédemment effectués par la municipalité (comme la mise en place de la zone cyclable par exemple), aucun courrier n'a été individuellement adressé par la municipalité aux habitants des rues concernées pour les informer du changement de statut de leur rue et de l'existence d'un registre d'enquête publique permettant de faire parvenir à la commissaire enquêtrice désignée leur remarques sur ce projet.

En conséquence de quoi, nous, habitants des rues concernées par ce déclassement et plus généralement du périmètre de protection actuellement en vigueur, nous nous opposons au projet de révision de celui-ci et demandons son abandon pur et simple dans l'attente d'une consultation populaire plus sérieuse.

Prénom NOM

Adresse (Adresse mél.)

Signature

1	Frédéric PAUL	9, rue P. et M. Curie	
2	Christine PAUL	9, rue P. et M. Curie	
3	Rosca MOLETTE	10 rue P. et M. Curie	
4	Sophie MOLETTE	10 rue P. et M. Curie	
5	Yanythe FLEURÉ	3, rue Pasteur	
6	Abeni FLEURÉ	3, rue Pasteur	
7	Joan ROUAULT	5, " "	
8	Jamiel GUILBERT	7 rue Pasteur	

PETITION

Adressée au Maire de Liffré


POUR L'ABANDON DU REAJUSTEMENT DU PERIMETRE DE PROTECTION autour de l'église Saint-Michel et du changement de statut de la RUE PIERRE ET MARIE CURIE

S'appuyant sur un décret récent (29 mars 2017), le conseil municipal envisage de modifier le périmètre de protection de l'hyper-centre de Liffré (500 m autour de l'église Saint-Michel) et en particulier de la rue Pierre et Marie Curie. Ce changement de statut (cf. plan en mairie) aura pour conséquence de lever l'obligation pour tout projet ou aménagement immobilier d'obtenir l'aval préalable de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce changement de statut va donc ouvrir ces rues à la construction d'immeubles et d'aménagements immobiliers non conformes aux standards en vigueur actuellement et, de ce fait, possiblement contribuer à déprécier la valeur immobilière des constructions existantes.

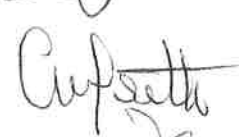
Par ailleurs, il apparaît que contrairement aux usages traditionnellement en vigueur lors des projets concernant l'urbanisation de l'hyper-centre précédemment effectués par la municipalité (comme la mise en place de la zone cyclable par exemple), aucun courrier n'a été individuellement adressé par la municipalité aux habitants des rues concernées pour les informer du changement de statut de leur rue et de l'existence d'un registre d'enquête publique permettant de faire parvenir à la commissaire enquêtrice désignée leur remarques sur ce projet.

En conséquence de quoi, nous, habitants des rues concernées par ce déclassement et plus généralement du périmètre de protection actuellement en vigueur, nous nous opposons au projet de révision de celui-ci et demandons son abandon pur et simple dans l'attente d'une consultation populaire plus sérieuse.


Prénom NOM	Adresse (Adresse mél.)	Signature
------------	------------------------	-----------

9 Catherine JEGOU	4 rue pierre et Marie Curie catherine.jegu@gmail.com	
-------------------	---	---

10 Philippe JEGOU	" "	
-------------------	-----	---

11 MAILLET Claudine	2 rue P. M. Curie 35340 LIFFRE	
---------------------	-----------------------------------	---

12 13 M ^{me} EL M ^{me} JEGOU	1 rue P. et M. Curie 35340 LIFFRE	
---	--------------------------------------	---

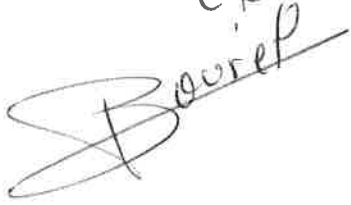
14 St Luffré	7 Rue Pierre et Marie Curie	
--------------	-----------------------------	---

Prénom NOM

Adresse (Adresse mél.)

Signature

15 BOURIER Claudine 17 R. P. Marie Curie



16.17 M. G^{ma} Petitjean
26 Rue Pet. M. Curie



18.19 M^r et M^{me} HERVE G
23 Rue P. et M. CURIE

 J. Herve

20.21 Cofu et M^{me} HURVOY
5, rue P. et M. Curie

 HURVOY

22 M^r VIVIER Louis

15 Rue Anne et Marie Curie 35340 LIFFRÉ

Fin de l'enquête publique à 18h00

Je peux synthétiser :

- 9 visites de la part de 15 personnes
- dépôt de 2 carnets
- dépôt d'une pétition réunissant 22 signatures

le commissaire enquêteur, Armand LIVERNEAU

